

Ceser facultatifs

La simplification comme alibi d'un recul démocratique

L'UDES, ESS France et le Mouvement associatif dénoncent fermement la disposition du projet de loi « simplification de la vie économique », issue de la commission mixte paritaire du 20 janvier, visant à rendre facultatifs les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser).

Sous couvert de simplification, cette mesure affaiblit un pilier de la démocratie territoriale et marginalise la société civile organisée. Institués par les lois de décentralisation et inscrits dans le Code général des collectivités territoriales, les Ceser ne relèvent ni de la bureaucratie économique ni de la complexité administrative pesant sur les entreprises. Les rendre optionnels revient à transformer un principe démocratique en variable d'ajustement politique.

Cette décision créerait une France à deux vitesses, où l'existence d'un espace structuré de concertation dépendrait des majorités régionales, au mépris du caractère a-partisan de ces instances. L'argument budgétaire ne tient pas : les Ceser représentent en moyenne 0,1 % des budgets régionaux, pour un impact reconnu en matière de prospective, d'évaluation et de dialogue territorial.

L'UDES, ESS France et le Mouvement associatif appellent le Gouvernement à retirer cette disposition par amendement avant l'examen en séance publique à l'Assemblée nationale et au Sénat.

David Cluzeau, président de l'UDES :

« Ce choix n'est pas technique, il est politique. Affaiblir les Ceser, c'est affaiblir la capacité des Régions à construire des politiques publiques avec les forces vives des territoires. »

Benoît Hamon, président d'ESS France :

« On ne peut pas appeler à plus de participation citoyenne et, dans le même temps, fragiliser les instances qui organisent la voix de la société civile. La simplification ne doit pas devenir un prétexte à la régression démocratique. »

Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif :

« Les Ceser sont des lieux essentiels de dialogue entre les Régions et la société civile organisée. Les fragiliser, c'est envoyer le signal que la participation n'est plus une priorité. À l'heure où notre démocratie a besoin de confiance et de coopération, ce serait une erreur politique et démocratique. »

UDES – L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire est la seule organisation patronale représentative des employeurs de l'ESS. Elle regroupe 21 groupements et syndicats d'employeurs, représentatifs dans 15 branches et secteurs professionnels. L'UDES défend et



exprime les intérêts de l'ensemble des employeurs de l'ESS (associations, mutuelles, coopératives, fondations) soit plus de 220 000 entreprises employant près de 2,7 millions de salariés. Plus d'informations sur www.udes.fr

ESS France – Présidée par Benoît Hamon, ESS France est reconnue comme l'association représentative des acteurs et réseaux de l'économie sociale et solidaire par la loi du 31 juillet 2014. Elle porte la voix de référence de l'ESS en tant que « mode d'entreprendre et de développement économique » rassemblant les organisations et entreprises fonctionnant selon les principes démocratiques, à lucrativité encadrée et ayant pour finalité l'utilité sociale ou un intérêt collectif. Plus d'informations sur www.ess-france.org

Le Mouvement Associatif – Porte-voix de la vie associative, Le Mouvement associatif représente, au travers de ses membres, 1 association sur 2 en France et est présent dans 14 régions françaises.

Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative, notamment en œuvrant pour la construction d'une politique de vie associative ambitieuse. Le Mouvement associatif intervient sur différents axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'action publique, l'accompagnement, l'économie et l'emploi. Plus d'informations sur www.lemouvementassociatif.org

Contacts presse :

UDES

Philippe Arnal – parnal@udes.fr – 06 75 26 50 50

ESS France

Agence Wellcom – Charlotte Filaudeau & Sarah Ameline
ess-france@wellcom.fr - 01 46 34 60 60

Le Mouvement associatif

Mikaël Huet – mhuet@lemouvementassociatif.org – 06 76 90 13 10